



Annexe 5
Zone d'accélération
Energies Renouvelables



BRIGNOLES

Zone d'accélération géothermie/thalassothermie
 (à 10km du potentiel fort de géothermie et 2km du littoral)

- Potentiel réseau de chaleur et de froid (CEREMA)
- Zone d'activité économique (inventaire des ZAE)
- Zone à urbaniser hors ZAE (PLU)

Zone favorable à la géothermie nappe et hors nappe (BRGM)

- Zone favorable

